



## Litige avec l'employeur .... a l'aide !!!

Par **MinMay**, le **11/07/2008** à **19:11**

Bonjour,

Voilà, j'ai 18 ans, pendant les vacances scolaires de février j'ai travaillé à Inter Marché en tant que caissière, j'avais un contrat CDD juste le temps des vacances scolaires ( du 18 février au 1 mars 2008 ), à la fin de ce contrat le directeur m'a proposé un nouveau CDD ( du 3 mars au 31 août 2008) cependant je n'ai reçu aucun "solde tout compte" pour le premier contrat ... est-ce normal ?

Ensuite aujourd'hui nous sommes le 11 Juillet 2008 et depuis une semaine j'ai fait des "conneries" c'est à dire que je passais ma carte de fidélité à moi au lieu de celle des clients. Mais hier une cliente s'en est aperçue et elle a dit qu'elle porterait plainte. Alors aujourd'hui en allant travailler j'ai été convoqué par le directeur qui m'a obligé à rédiger une lettre de démission qui disait que je fraudais depuis le 16 avril alors que c'est complètement faux j'ai fait cela à partir de la semaine dernière juste.

Cependant il n'est pas obligatoire que la cliente porte plainte, peut-être ne le fera-t-elle pas.

Donc mes questions seraient : est-ce que le directeur peut me "sucrer" ma paye des heures que j'ai faites depuis le début juillet ainsi que mon "solde tout compte" du premier et second contrat. Et également s'il ne me les paie pas, si je peux me retourner contre lui?

Je sais que je suis en tort, je n'avais pas le droit de passer ma carte de fidélité, j'en suis consciente mais est-ce que ça lui donne le droit de ne pas me payer ???

Merci de vos futures réponses.

Cordialement Céline.